

Le 30 juin 2009

Question Orale sans Débat
du député Didier QUENTIN
à propos de la création d'une aire marine protégée
dans le nord de l'estuaire de la Gironde

Madame la Ministre,

Pour la cinquième fois dans cet hémicycle, mais pour la première fois auprès de vous, Madame la Ministre, je viens me faire l'écho de l'opposition déterminée de la quasi-unanimité des élus, des populations et des associations de la Charente-Maritime au projet de terminal méthanier au Verdon-sur-Mer, juste en face de Royan, à l'embouchure de la Gironde, dernier grand estuaire naturel d'Europe.

*

* *

Je souhaite vous redire de la manière la plus nette que ce projet constitue un triple non-sens : énergétique, économique et écologique, et qu'il importe d'en finir le plus rapidement possible, tellement il est nuisible pour notre littoral et anxiogène pour les populations qui appellent de leur vœux, dans les meilleurs délais, la création d'une aire marine protégée.

- C'est un non-sens énergétique d'abord, car la France est déjà en situation de surcapacité de stockage de gaz naturel, d'autant plus que d'autres projets d'implantation ne posent pas les mêmes problèmes.

- C'est aussi un non-sens économique, car les initiateurs de ce projet font miroiter des retombées mirobolantes, en termes de recettes fiscales pour les collectivités et de création d'emplois ; mais celles-ci seraient dérisoires par rapport aux effets très négatifs pour les activités primaires et pour l'économie touristique, comme on a pu le constater dans des localités où se sont implantées des installations classées SEVESO.

- un non-sens écologique enfin, tellement les conséquences seraient dommageables pour l'environnement et la biodiversité exceptionnelle de cet estuaire, tant faunistique que floristique. Cela a d'ailleurs été réaffirmé, lors des deux réunions régionales du « Grenelle de la Mer », qui se sont tenues le 15 juin dernier à Artigues, pour l'Aquitaine, et le 20 juin au Forum des Pertuis, à La Rochelle, pour le Poitou-Charentes.

Par ailleurs, ce projet pourrait être gravement préjudiciable au maintien d'activités primaires. Ces méthaniers de 15 mètres de tirant d'eau, raclant le fond du chenal d'accès, feraient remonter des métaux lourds dommageables à la pêche et à la conchyliculture, notamment pour ce qui est de la collecte du naissain d'huîtres.

*

* *

Ainsi, l'estuaire de la Gironde est non seulement un lieu d'intérêt environnemental capital pour la France, mais aussi pour l'Europe. Il fait partie de ces territoires à ménager, plutôt qu'à aménager, ou alors un aménagement éco-responsable.

Dans cet esprit, les Préfets de la Gironde et de la Charente-Maritime viennent de lancer, le 25 juin dernier à Blaye, les premières consultations pour la création d'une « Aire Marine Protégée » dans l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais.

Il est patent que la vocation de l'estuaire de la Gironde, plus grand et dernier estuaire naturel d'Europe, doit être liée au développement d'une économie et d'un tourisme durable.

*

* *

C'est pourquoi, Madame la Ministre, je vous serais reconnaissant de m'indiquer dans quel délai le Gouvernement envisage, au-delà des précautions juridiques, de mettre un terme à ce projet de terminal méthanier. En effet, le Grand Port Maritime de Bordeaux laisse entrevoir la mobilisation de financements en vue de l'apportement de méthaniers, ainsi que le creusement d'un nouveau chenal d'accès au port du Verdon. Notre économie littorale ne pourra longtemps supporter une telle « épée de Damoclès », dans un contexte déjà délicat.

Je vous serais également obligé de m'apporter des précisions sur les décisions que l'Etat entend prendre, d'une part, sur le renouvellement, avant le 4 août 2009, de la convention de réservation des terrains entre le Grand Port Maritime de Bordeaux et la société néerlandaise 4Gas, d'autre part sur la signature, avec cette société, d'une éventuelle convention de réservation portant sur un terrain voisin.

Enfin, je me permets d'appeler votre attention sur la composition du Conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde qui comporte seulement 3 représentants picto-charentais sur 20 membres. Je vous serais reconnaissant de m'indiquer si vous envisagez d'élargir la représentation de ce Conseil, car les deux rives devraient être équitablement représentées.

Réponse de Madame Valérie LETARD, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat. Monsieur le député, en matière énergétique, le Grenelle de l'environnement fixe comme priorités les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, et, plus généralement, le développement des énergies décarbonées. Ce sont les deux axes majeurs de la transition énergétique dans laquelle nous engageons notre pays.

Pour autant, notre pays a besoin de gaz naturel liquéfié pour diversifier nos approvisionnements en gaz et, en particulier, réduire notre exposition aux risques liés au transport par gazoduc, et pour accompagner la décroissance du charbon puisque la moitié des centrales à charbon seront fermées d'ici à 2015.

Vous le savez, plusieurs projets existent. Le Gouvernement soutient ceux d'entre eux qui se situent dans des zones *a priori* favorables d'un point de vue environnemental, comme à Dunkerque ou à Montoir-de-Bretagne, car la qualité environnementale du projet est bien l'élément déterminant et prioritaire.

En l'espèce, le projet de terminal méthanier du Verdon relève du régime des installations classées et de la directive Seveso, seuil haut. De ce fait, le dossier est soumis à une procédure d'autorisation très stricte, avec étude d'impact et étude de danger, enquête publique, tierce expertise et exigence de garantie financière.

Une telle procédure a pour objectif d'organiser un débat contradictoire et de mettre en évidence, de manière précise, les avantages et inconvénients du projet, ainsi que les mesures prises pour en apprécier et en corriger les impacts et les dangers potentiels.

C'est cette procédure environnementale qui est importante, et non les questions de domanialité, qui regardent au premier chef le port.

Le Gouvernement porte une ambition environnementale pour l'estuaire de la Gironde. C'est pourquoi notre ministère a décidé la mise à l'étude d'un projet de parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde ainsi que sur les pertuis charentais. Ce projet s'inscrit dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement en faveur d'une gestion durable et concertée des ressources du littoral et de la mise en place de dix parcs naturels marins d'ici à 2012.

Bien évidemment, le projet de terminal méthanier devra être examiné à la lumière de la mise en place de ce parc naturel, ainsi que, bien sûr, pour un site Seveso, des enjeux de sécurité au regard des populations environnantes. Nous serons très attentifs à ces aspects.

Je précise que, depuis la décision d'irrecevabilité du dossier prise en décembre 2008 par le préfet,

l'entreprise n'a pas déposé de dossier complémentaire, et la procédure est donc à ce stade arrêtée.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, il ressort que le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde a été arrêté le 5 mars dernier en application de la loi de juillet 2008 et du décret de janvier 2009. Ces deux textes laissent une marge d'appréciation quant à sa composition.

Le préfet de Gironde a ainsi constitué une commission de haut niveau universitaire, représentative des différentes disciplines concernées et ouverte aux experts et associations de protection de l'environnement. La composition et le fonctionnement de ce conseil feront bien entendu l'objet d'une évaluation régulière afin de déterminer l'opportunité de son élargissement.

Réplique de Didier QUENTIN

Madame la Ministre,

Je vous remercie de vos propos rassurants et de ceux qu'avaient été tenus par Madame JOUANNO, lors d'un entretien, le lundi 8 juin, sur France Inter, ainsi que lors de la visite du Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO, le 20 juin dernier, à Rochefort-sur-Mer, pour l'inauguration des nouveaux locaux de la Ligue de Protection des Oiseaux.

J'insiste sur l'urgence d'un coup d'arrêt à ce projet ; je répète qu'un tel terminal méthanier serait « Grenello » incompatible et contraire aux orientations que nous prenons dans le Grenelle de la Mer.

Au contraire, avec le parc naturel marin de la Gironde et des pertuis charentais que nous appelons de vos vœux, dans les meilleurs délais, nous pourrions concilier croissance bleue et croissance verte.

Document en ligne sur www.medocpourtous.org